

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
AGGLOMÉRATION DE COOKSHIRE-EATON

## SÉANCE SPÉCIALE DU 9 JUIN 2014

Session spéciale du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 9 juin 2014 à 17 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1  
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2  
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4  
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5  
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6

### Absence

Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller et représentant de Newport

Est également présent, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier.

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Acquisition d'un véhicule pour le service incendie.**
- 5) **Période de questions.**
- 6) **Levée de la séance spéciale.**

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2014-06-0532-A

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3) Période de questions.**

Aucune.

**4) Acquisition d'un véhicule pour le service incendie.**

Résolution 2014-06-0533-A

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu d'accepter l'offre de Salon de l'auto et du Camion de Magog datée du 3 juin 2014, d'un montant de 22 000 \$ (avant taxes), pour un camion Ford F350 XLT de l'année 2006.

Ce montant pour l'achat de ce camion sera pris à même le fonds de roulement de l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5) Période de questions.**

Aucune.

**6) Levée de la séance spéciale.**

Résolution 2014-06-0534-A

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 17 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Noël Landry  
Maire

---

Martin Tremblay  
Directeur général / secrétaire-trésorier